



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes**

Nice, le 20 mars 2025

Relevé de décision

A l'issue de la négociation préalable au dépôt de préavis de grève sollicitée par l'organisation syndicale CGT EDUC'ACTION DES ALPES-MARITIMES qui s'est tenue le 13 mars 2025, un relevé de conclusions en date du 19 mars 2025 retrace les revendications des représentants du personnel et les réponses qui leur sont apportées par l'administration au terme de ce processus.

Compte-tenu des réponses de l'institution, l'organisation syndicale est en mesure de faire connaître ses intentions sur la suite à donner au préavis de grève déposé le 10 mars 2025.

Pour l'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
L'Éducation nationale et par délégation,
Le secrétaire général

Michael RODOT

Position de la CGT EDUC'ACTION DES ALPES-MARITIMES

Compte tenu que la phase de négociations n'a pas abouti à satisfaire une partie conséquente de nos revendications - un seul poste d'AESH pour une école, alors que les besoins en moyens sont immenses tant pour les AESH que pour les autres moyens indispensables pour une politique de l'école inclusive réussie dans le département - la Cgt-Educ'Action 06 maintient son préavis de grève qui couvrent les personnels AESH et Enseignants des écoles maternelles, élémentaires et primaires du département des Alpes Maritimes relevant de l'Éducation Nationale pour la période qui va du 26 mars 2025 au 4 juillet 2025 inclus.